



La lettre d'informations

Juillet 2024

A tous les Reventinois(es),

Avant la traditionnelle trêve estivale, il nous a semblé important de revenir vers vous pour vous transmettre un certain nombre d'informations importantes.

Tout d'abord, nous avons à nouveau subi récemment des problèmes liés aux violents et répétitifs phénomènes orageux. Plusieurs secteurs de la commune ont été gravement impactés et nous nous sommes immédiatement rapprochés des services de Vienne Condrieu Agglomération, compétents en matière de voirie, pour étudier point par point les éventuels traitements possibles. Chaque point critique est singulier et nécessite vraisemblablement des interventions lourdes et complexes : nous reviendrons vers vous au fur et à mesure des propositions techniques des services compétents.

Nous tenions également à vous informer d'un point important concernant les procédures en cours contre le projet de demi-échangeur. La Commune se voit expropriée sur des parcelles situées en majeure partie sur la plaine sportive. Rappelons que cette plaine des sports, très largement utilisée, subit déjà de nouveaux impacts négatifs après l'abattage de tous les arbres du merlon : plus de protection visuelle, sonore et atmosphérique. Au-delà de ces nuisances, le domaine public communal est largement impacté au niveau du boulodrome (perte de 5 terrains), du skate-park, abattage des derniers arbres prévus sur l'espace enherbé et c'est l'ensemble de la zone sportive et de loisirs qui sera impactée par ce demi-diffuseur.

Dans le cadre de la procédure de transfert de gestion, nos conseils ont demandé une indemnisation à hauteur de 261 900 € au lieu des 22 168 € proposés par Vinci. Le 28 juin, le juge de l'expropriation a rendu son jugement **condamnant Vinci à payer à la Commune 261 900 € plus 2 000 € pour les frais de justice**. C'est une victoire significative qui acte juridiquement la perte d'attractivité de la plaine des sports et justifie l'engagement important de l'équipe municipale au travers des différents recours engagés. Ces recours tendent tous à faire reconnaître que la Commune et ses habitants subissent tous les impacts négatifs du projet, en particulier au niveau de la santé, de la sécurité, de la vie locale. C'est cela que nous défendons sans relâche.

Autre nouvelle importante : du fait de l'augmentation des effectifs, **une huitième classe sera ouverte à la rentrée scolaire**. Ainsi, les 188 enfants et leurs enseignants pourront avoir des conditions d'enseignement très favorables.

Une salle de classe restait disponible ce qui permet d'envisager sereinement cette ouverture. Cependant, le surcroît d'enfants et cette classe supplémentaire ont des conséquences financières imprévues et importantes pour la Commune. En effet, cela va nécessiter du personnel communal supplémentaire (ATSEM et personnel pour l'accueil périscolaire), l'acquisition de mobilier et la réalisation d'aménagements dans l'école. L'engagement de l'équipe municipale en direction des enfants et de l'école est important et il se poursuit, il s'accroît encore cette année.

Une dernière bonne nouvelle à partager : notre commune a été sélectionnée au titre de la labellisation « Terre d'innovation ». Elle fait partie des 10 collectivités les plus impliquées et progressistes en matière de transition énergétique. Ce label est décerné par TE 38 (Territoire d'Energie Isère) ; TE 38 regroupe 458 communes et 14 EPCI (intercommunalités), c'est l'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz. Ce trophée nous sera remis le 19 septembre : il récompense l'engagement important de notre commune sur l'éclairage public et sur de nombreux projets visant la sobriété énergétique.

L'année scolaire s'est terminée avec de nombreux temps forts. D'abord, au niveau des différentes activités assurées par le CCAS : repas conviviaux pour une bonne humeur assurée. Même si les activités connaissent une pause durant l'été, les bénévoles du CCAS restent aux côtés de toutes les personnes qui en ont besoin. N'hésitez pas à les solliciter via le secrétariat de la mairie.

Temps fort également et festifs avec :

- l'accueil de Caravan'Jazz couplé avec la kermesse du Sou des écoles : une belle réussite ! Merci à tous les bénévoles auteurs de ce succès !
- Le gala de danse de Léo Lagrange très réussi avec un gymnase comble
- Le concert du CIEM au gymnase en repli, avec sa magnifique création réunissant 200 choristes, adultes et enfants, et 50 musiciens devant un très large public ravi.

Et c'est aussi sous les auspices de la fête et de la convivialité que nous nous retrouverons le 7 septembre pour la fête du village.

D'ici là, nous vous souhaitons un bel été en espérant qu'il soit source de moments agréables et apaisants.

Bien cordialement

Edith RUCHON et l'équipe municipale

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Du 15 juillet au 16 août, la Mairie sera ouverte au public les matins de 8h à 12h du lundi au vendredi (fermeture les 15 et 16 août).

Reprise des horaires normales à partir du lundi 19 août.